

# **Règlement intérieur**

## **Section Pilates - Etoile Balgentienne Beaugency**

### **Organisation de la section**

#### Article 1

La section Gym Pilates de l'étoile Balgentienne organise des séances de pilates, pour les adultes,  
Elle assure la gestion financière. A ce titre, l'association a souscrit des assurances individuelles auprès de Groupama et emploie des animateurs.

#### Article 2

La section Gym Pilates dépend de l'Etoile Balgentienne, association loi 1901. Elle a toutefois son organisation propre et fonctionne comme toute association avec un bureau et des adhérents.

#### Article 3

Le bureau est composé de :

1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire et des membres actifs (nombre variable)

#### Article 4

La section Pilates organise chaque année une Assemblée générale au cours du deuxième trimestre de l'année. La section se réserve le droit de convoquer ses adhérents en Assemblée Générale extraordinaire à la date de son choix.

#### Article 5

Chaque adhérent au moment de son inscription verse son règlement annuel. Chaque règlement est définitivement acquis et aucun remboursement ne peut être exigé quelque soit le motif avancé.

### **Organisation et participation aux cours**

#### Article 6

Plusieurs séances par semaine sont ouvertes en fonction du nombre d'adhérents (fixé chaque début d'année en accord avec l'animateur) et en fonction des disponibilités des animateurs. Le créneau horaire choisi doit être respecté.

#### Article 7

A chaque séance, l'animateur note les présences.

En l'absence d'émargement, l'assurance de l'association se déchargera de sa responsabilité en cas d'accident. Cette démarche obligatoire est recommandée par les organismes de recouvrements sociaux et fiscaux.

#### Article 8

Une séance de découverte non renouvelable est possible pour les nouveaux adhérents. Pour participer à cette séance de découverte le dossier doit être rendu dans son intégralité. Tout adhérent doit remplir un dossier avant le premier cours.

Ce dossier comprend :

- la feuille de renseignements,
- un seul chèque (ou 3) à l'ordre de l'Etoile Balgentienne section Pilates couvrant les salaires des animateurs, les assurances, les frais de dossier administratifs, et l'achat éventuel de matériel. Pour rappel la salle (chauffage et entretien) nous est mise à disposition gracieusement par la municipalité.

#### Article 9

Toute personne assistant à un cours doit être munie d'un tapis et d'une tenue adaptée.

#### Article 10

La section ne demande pas de certificat médical : l'aptitude à participer aux cours relève de la responsabilité personnelle de l'adhérent. Il est cependant vivement recommandé de remplir le questionnaire santé remis avec le formulaire d'inscription.

### **Protection des données personnelles**

#### Article 11

Les coordonnées de chaque adhérent alimentent par défaut un fichier informatique détenu par les membres du bureau de l'association pour faciliter la communication. L'association s'engage à ce que ce fichier ne soit utilisé que dans le cadre des activités de l'association. Les informations détenues peuvent être communiquées à chaque adhérent sur sa demande écrite. Chaque adhérent peut demander la suppression de ces informations sur demande écrite au président. L'association se réserve le droit d'utiliser les films et les photographies pris lors des séances, afin de les utiliser pour le site internet de l'association. Tout adhérent ne souhaitant pas voir apparaître son image sur le site doit le signaler par courrier au président de l'association ou l'indiquer sur la fiche d'inscription.

#### Article 12

Le fait de participer à une séance implique l'acceptation pleine et entière, sans aucune réserve, du présent règlement. En cas de désaccord, l'association se réserve la possibilité d'exclure toute personne qui n'en serait pas respectueuse.

Vous pouvez joindre l'association par mail à l'adresse suivante :

[gym-pilates@etoile-balgentienne.fr](mailto:gym-pilates@etoile-balgentienne.fr)